



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays associés

Question écrite n° 106930

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la proposition de directives de négociation par la Commission européenne en vue de la conclusion d'un accord approfondi avec l'Ukraine destiné à remplacer l'accord de partenariat et de coopération en vigueur. Ce nouvel accord devrait adopter une approche globale et ambitieuse et englober une zone de libre-échange (énergie, justice et sécurité, transport et environnement). La proposition de directives de négociation sera soumise à l'approbation du conseil des ministres en vue du lancement des négociations au début de l'année 2007. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur ces directives de négociation.

Texte de la réponse

Dans ses conclusions du 21 février 2005, le Conseil a décidé de « lancer rapidement des consultations sur un accord renforcé entre l'UE et l'Ukraine, remplacer l'accord de partenariat et de coopération à la fin de sa période initiale de validité de dix ans, et ce dès que les priorités politiques du plan d'action établi dans le cadre de la politique européenne de voisinage auront été traitées ». Suite à l'organisation des élections libres et démocratiques de mars 2006 en Ukraine, la Commission a présenté au Conseil une proposition de mandat de négociation sur un futur accord renforcé qui comporterait une zone de libre échange globale et approfondie. Cette proposition est actuellement examinée au sein du Conseil en vue du lancement des négociations sur ce futur accord sous présidence allemande de l'UE au premier semestre 2007. La France soutient la négociation de ce futur accord renforcé, qui s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage, mais est attachée à ce que les négociations sur une zone de libre échange ne commencent qu'après la finalisation de l'accession de l'Ukraine à l'OMC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106930

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10727

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 767